

REGLEMENT "CONCOURS DU PLUS BEAU DESSIN DE NOËL 2020"

Article 1: Objet du concours

La ville d'Ermenonville organise en 2020, dans le cadre des animations de fin d'année, un concours de dessin ouvert aux enfants âgés de 4 à 12 ans, sur le thème « Dessinez Noël ».

Article 2: Conditions et modalités d'accès au concours

1. Accès au concours

Le concours est ouvert exclusivement aux enfants âgés de 5 à 12 ans inclus (l'âge s'entend au 31 décembre 2020), domiciliés sur la commune d'Ermenonville. Les enfants seront classés selon 3 catégories, à savoir :

- Catégorie 1 : enfants âgés de 4 à 7 ans inclus
- Catégorie 2 : enfants âgés de 8 à 10 ans inclus
- Catégorie 3 : enfants âgés de 11 à 12 ans inclus

2. Modalités de réalisation des dessins

Les dessins devront être réalisés exclusivement par l'enfant candidat. Les dessins effectués sur une feuille au format A4 (21x29.7 cm) de n'importe quel grammage, pourront être réalisés par l'usage de tout matériau, au libre choix de dessinateur (crayon, feutre, pastel, peinture, aquarelle...). Les collages et autres montages de même nature sont admis sur le dessin, y compris de manière partielle.

Au dos de chaque dessin, seront inscrites de manière lisible les informations suivantes :

- Nom et prénom de l'enfant
- Adresse postale
- Age de l'enfant au 31 décembre 2020

3. Dates et modalités de remise des dessins

Un seul dessin pourra être remis par chaque participant. Le dessin ainsi réalisé devra être déposé sous enveloppe et non plié, entre le 1er et 16 décembre 2020, inclus, dans la boîte aux lettres située devant la Mairie prévue à cet effet. Les dessins, déposés sous enveloppe, seront accompagnés du bulletin de participation dûment rempli et signé (joint au présent règlement). La ville d'Ermenonville se réserve le droit d'exclure du concours les dessins présentant un caractère politique, confessionnel, polémique ou injurieux, ou plus globalement, contraires à la morale ou aux bonnes mœurs. La ville pourra les exposer et les diffuser dans son bulletin et sur internet.

Article 3: Membres du jury

Le jury chargé de sélectionner les meilleurs dessins sera composé d'habitants du village d'Ermenonville. Ils se réuniront entre le 17 et 19 Décembre 2020. Le jury est souverain et leur décision est sans appel.

Article 4: Résultats et remise des prix

La remise des prix aura lieu lors de la distribution des cadeaux de Noël. Si cet événement ne peut avoir lieu, les gagnants seront contactés pour une remise des prix à la Mairie. Seront ainsi primés un (1) candidat par catégorie, soit trois (3) participants au total. En cas d'égalité, les dessins primés seront départagés par tirage au sort, le jour de la remise des prix. Les auteurs des trois (3) dessins primés recevront comme prix des chèques-cadeaux d'une valeur de 30€.

Article 5: Stipulations particulières

Quel que soit le motif, la Ville d'Ermenonville se réserve le droit d'interrompre, d'écourter, de proroger ou de reporter le concours. Elle se réserve également le droit de modifier le règlement du concours en fonction des modalités liées à son organisation. Le règlement du concours et le bulletin de participation sont disponibles sur le site internet de la ville. La participation au concours comporte l'acceptation totale du présent règlement.

Ce règlement comporte 5 articles.